



DATE DE PUBLICATION : 15 juillet 2024

Le directeur régional

Délégation de signature donnée par le directeur régional grand est au directeur départemental de la Meuse

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, le 6 mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Cyrille SARDO, directeur départemental de la Meuse et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Nicolas BOISSON, adjoint au directeur départemental de la Meuse, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Bar-le-Duc. M. Cyrille SARDO reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises des départements constitutifs de la ZRE Lorraine-Metz (Meuse et Moselle), selon la grille de délégation en vigueur au sein de la ZRE, à l'exception des groupes relevant de la direction régionale.

M. Cyrille SARDO peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Strasbourg, le 15 juillet 2024

Laurent SAHUQUET